



Travailler sans recevoir de contrat

Par **MARC**, le **03/02/2009** à **14:48**

Bonjour,

J'ai été embauché dans une entreprise en tant que teleprospectrice au mois de septembre 2008 et le 31 fin de mois le patron décide de ne plus me garder. Je précise qu'à maintes reprises j'ai demandé mon contrat de travail mais je ne l'ai jamais eu. Mon mari s'est rendu aux urssaf courant octobre et on lui a dit que je n'étais toujours pas déclaré . J'ai été payé de ce mois de travail mais j'ai lancé aux prudhommes un référé contre ce dernier en stipulant que je demande la re- qualification de mon contrat puisque jamais reçu, donc normalement je fais toujours parti de la société???????

Pouvez vous me conseiller merci par avance

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **16:02**

bonjour,

vous ou votre épouse...

pitié pour les bénévoles qui répondent....

pourriez vous parler pour vous... et non mélanger . merci

Par **MARC**, le **03/02/2009** à **16:06**

bonjour

désolé si j'ai mélangé un peu

Je suis le mari et c'est moi qui la représenterai devant les prudhommes

Voilà j'ai changé mes phrases et c'est mon épouse qui pose la question

J'ai été embauché dans une entreprise en tant que téléprospectrice au mois de septembre 2008 et le 31 fin de mois le patron décide de ne plus me garder. Je précise qu'à maintes reprises j'ai demandé mon contrat de travail mais je ne l'ai jamais eu. Mon mari s'est rendu aux prudhommes courant octobre et on lui a dit que je n'étais toujours pas déclaré. J'ai été payé de ce mois de travail mais j'ai lancé aux prudhommes un référé contre ce dernier en stipulant que je demande la re-qualification de mon contrat puisque jamais reçu, donc normalement je fais toujours parti de la société???????

dsl

merci

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **16:20**

re...

et merci...

un contrat de travail n'est pas obligatoire. donc si pas de contrat pas de période d'essai non plus car celle-ci pour être valable doit être mentionnée sur le contrat...

donc votre épouse est réputée embauchée en CDI sans période d'essai...!!!

comment s'est passée la fin de contrat.. (car il y aurait du y avoir licenciement)..

Par **MARC**, le **03/02/2009** à **19:16**

he bien le patron m'a dit que c'était terminé et a demandé si je voulais lui faire une attestation comme quoi j'avais travaillé pour lui, chose que j'ai refusé car cela m'a tout l'air de ressembler à du travail dissimulé.

Le pire c'est qu'il m'a payé en chèque, sans fiche de salaire ni attestation assedic

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **21:48**

et vous êtes partie comme ça ??? sans fiche de paye ni attestation ?

vous en êtes où aux prud'hommes ???

Par **MARC**, le **04/02/2009** à **08:06**

bonjour,

j'ai été convoqué en référé mais c'est reporté de quinze jours, l'avocate du patron n'a pas eu le temps de prendre connaissance du dossier lloooll mais bon...

je pense que mon dossier devrait normalement bien se passer, de toute façon il a fait du travail dissimulé avec plusieurs personnes donc je l'attends au virage...